



COMMUNE

DE

CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

94 rue du Maréchal-Foch

45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

Téléphone : 02-38-46-98-98

Télécopie : 02-38-46-98-99

Courriel : [dgs@clery-saint-andre.com](mailto:dgs@clery-saint-andre.com)

Site internet : <http://www.clery-saint-andre.com>

# CONSEIL MUNICIPAL

## du Lundi 14 Avril 2014

*Compte-rendu officiel*

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2014.

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le huit avril deux-mil quatorze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le quatorze avril deux mil quatorze, à dix-neuf heures.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
- Désignation des membres des commissions municipales.
- Désignation des représentants dans les divers organismes (communaux, intercommunaux, ou autres).
- Délégations du Conseil Municipal au Maire.
- Extension mineure d'un réseau de distribution d'énergie électrique.
- Méthodologie des questions orales des élus municipaux.
- Informations diverses.

### **SÉANCE :**

La séance est ouverte à 19 h. 00.

### **Étaient Présents :**

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON et Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Anne-Sophie MOUZET, Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN (à partir de 19 h. 08), Conseillers Municipaux.

### **Était excusée et avait donné pouvoir :**

- Madame Brigitte MARTIN, qui donne pouvoir à Monsieur Olivier JOUIN.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Odile BOURGOIN

Le procès-verbal de la précédente séance qui a été envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué. Aucune remarque n'ayant été apportée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **1 - Désignation des membres des commissions municipales.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la méthodologie qui a été adoptée, lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, afin de garantir une composition équilibrée et proportionnée des commissions municipales aux membres de chacun des groupes d'élus.

Ainsi, la collecte des intentions de chacun a pu être rassemblée et seulement quelques très modestes ajustements ont été nécessaires pour s'adapter à cette méthodologie.

Voici la composition proposée pour chacune des commissions municipales :

(Voir document annexe)

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la composition proposée.

A cette occasion, Monsieur le Maire répond à la question écrite de M. Gabriel PINSARD sur la possibilité d'élargir les commissions municipales aux membres non élus de la liste « Vivre à Cléry-Saint-André ». Monsieur le Maire indique que ce critère de « non élu » ne sera pas un critère d'entrée, mais qu'il est bien dans son intention de bénéficier d'un vivier de « personnalités qualifiées », qui, selon leur domaine de compétence, pourraient être invitées, au cas par cas, à une réunion de commission, selon l'ordre du jour concerné.

## **2 - Désignation des représentants dans les divers organismes (communaux, intercommunaux, ou autres).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les autres représentations proposées dans les organismes communaux, extérieurs ou intercommunaux.

La Commission d'Appel d'Offres et le CCAS sont à élire au scrutin proportionnel au plus fort reste. Toutes les autres désignations se font au scrutin majoritaire.

A l'unanimité, les élus du Conseil Municipal choisissent un scrutin public.

Pour la Commission d'Appel d'Offres (membres titulaires) :

- Liste conduite par M. Alain GRILLON : 18 voix. (2 élus)
- Liste conduite par M. Gabriel PINSARD : 4 voix. (1 élu)
- Liste conduite par M. Grégory BUBENHEIMER : 1 voix. (0 élu)

Pour la Commission d'Appel d'Offres (membres suppléants) :

- Liste conduite par Mme Odile BOURGOIN : 19 voix. (2 élus)
- Liste conduite par M. Olivier JOUIN : 4 voix. (1 élu)

Pour le Centre Communal d'Action Sociale :

- Liste conduite par Mme Sylvie THIERY : 18 voix. (4 élus)
- Liste conduite par Mme Brigitte MARTIN : 4 voix. (1 élue)
- Liste conduite par M. Grégory BUBENHEIMER : 1 voix. (0 élu)

(Résultats des élus présentés dans le document annexe).

Toutes les autres délégations dans les organismes extérieurs ou intercommunaux ont été adoptées à la majorité ou à l'unanimité, selon les modalités suivantes :

### Unanimité :

Office de Tourisme, A.D.M.R., Ingénov 45, Association Foncière de Remembrement, C.N.A.S., Conseiller Défense, Correspondant « Sécurité Routière », Référent « Europe », Pays Sologne Val Sud.

19 « pour », 3 « contre » (Mme MARTIN, MM. JOUIN et PINSARD), 1 « abstention » (Mme SAINTON) :

Conseil d'Ecole Maternelle, Villes Johanniques, U.N.A., La Rabolière, E.P.F.L., Caisse des Ecoles Publiques, S.I.V.U. Crèche, S.I.C.A.L.A., S.M.E.T.A.B.A., S.M.I.R.T.O.M.

19 « pour », 4 « contre » (Mmes MARTIN, SAINTON, MM. JOUIN et PINSARD) :

Commission Administrative de Révision des Listes Electorales, Collège Jacques-de-Tristan, Conseil d'Ecole Elémentaire, C3M.

(Résultats des élus présentés dans le document annexe).

### **3 - Délégations du Conseil Municipal au Maire.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vingt-quatre compétences du Conseil Municipal, peuvent être déléguées au Maire pour la durée du mandat, afin de faciliter l'organisation de la vie municipale.

Pour le moment, seules six de ces vingt-quatre compétences nous paraissent utiles à déléguer, notamment en cas d'urgence potentielle sur certains dossiers, ce qui n'empêchera pas d'associer le Conseil Municipal à la décision, lorsque cela sera chronologiquement possible.

Voici les six compétences proposées à la délégation :

- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas neuf ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, tout cela pour les dossiers correspondants à un besoin lié à un projet municipal.
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 270 000 € (montant maximal de l'actuelle ligne de trésorerie) ;

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

### **4 - Extension mineure d'un réseau de distribution d'énergie électrique.**

Monsieur Claude BOISSAY, Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, fait part au Conseil Municipal, de la nécessité de procéder à l'extension mineure du réseau électrique, route d'Orléans, pour les besoins de deux terrains à urbaniser.

La réglementation nécessite que cette extension se fasse à maîtrise d'ouvrage communale.

Considérant que les frais engagés par la Commune de Cléry-Saint-André s'élèveraient à 3 525, 78 € TTC, il est proposé d'autoriser l'engagement de cette dépense auprès d'ERDF, pour cette extension du réseau électrique. La réalisation est envisagée dès ce second trimestre 2014.

Le Conseil Municipal valide cette proposition par 22 voix « pour » et 1 « abstention » (M. Gabriel PINSARD).

A cette occasion, Monsieur Olivier JOUIN exprime qu'il serait intéressant de bénéficier, avant la séance de Conseil Municipal, d'un document d'information sur les dossiers examinés. Monsieur le Maire précise que la note de synthèse n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants, mais qu'il est toutefois favorable à l'idée de transmettre, par e-mail, sans trop surcharger l'activité des services, une trame d'information sur les sujets qui seront examinés par le Conseil Municipal, à tous les élus.

### **5 – Méthodologie des questions orales des élus municipaux.**

Monsieur le Maire propose de fixer à chaque fin de séance de Conseil Municipal, la possibilité aux élus municipaux de poser une ou plusieurs questions orales des membres du Conseil Municipal. Il serait toutefois utile, le cas échéant, de préparer par écrit, la question quelques jours avant la réunion, afin que les services municipaux, le cas échéant, puissent préparer les éléments de réponse.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

## **6 - Informations diverses.**

Madame Sylvie THIERY, Adjointe au Maire chargée de la Ville Durable, informe le Conseil Municipal que le laboratoire missionné par le Conseil Général du Loiret a réalisé une analyse d'eau, le 28 février 2014, au domicile d'un citoyen, rue du Stade.

Ces prélèvements ont mis en évidence la bonne qualité de l'eau pour les paramètres conformes aux exigences de qualité définies au décret 89-3 modifié, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Madame Odile BOURGOIN, Adjointe au Maire chargée du Patrimoine, informe le Conseil Municipal de la tenue d'une conférence sur la restauration du cénotaphe de Louis XI, le Mardi 22 Avril 2014, à 18 h. 30, en Mairie.

Monsieur le Maire rappelle le concert de Rallye Trompes d'Orléans, en la Basilique Notre-Dame de Cléry, le dimanche 11 mai, à 17 heures, au profit des élèves de l'école de Baie de Henne, en Haïti. (Association du Jumelage Cléry- Haïti).

Monsieur le Maire rappelle que les festivités du 140<sup>ème</sup> anniversaire de l'école Notre-Dame se dérouleront le 16 Mai prochain.

Monsieur le Maire rappelle que le repas des Aînés aura lieu le dimanche 18 mai, et qu'il sera, comme le veut la tradition, servi par les élus du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai, et que tous les élus municipaux assureront les fonctions d'assesseurs.

## **7 – Questions orales des membres du Conseil Municipal.**

Monsieur Olivier JOUIN invite les élus à réfléchir aux modalités de basculement éventuel d'une liste « minoritaire » en liste « d'opposition ». Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'apprendre à travailler ensemble.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER informe de son intention prochaine de créer un groupe dénommé « Un nouveau souffle pour Cléry » et évoque la question à venir des « droits de l'opposition ». Monsieur le Maire exprime son accord de principe à l'écriture d'un règlement intérieur dans les mois à venir.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h. 00.